

J'en déduis donc que le gouvernement fédéral ou le centre de la main-d'œuvre travaille réellement à créer des emplois, mais si je considère le résultat de ma proposition, je me demande si assurer des emplois durables, tout en créant des emplois par l'entremise des programmes de formation, ne serait pas une meilleure solution au problème du chômage actuel.

Comment 16% de 55% d'une formation nécessaire peuvent-ils assurer un avenir au candidat choisi? Qu'est-ce que 16% d'un minimum de formation peut apporter de positif à l'expansion de mon entreprise?

Dans l'occurrence, il s'agissait d'une personne qui répare et vend des appareils de télévision. En somme, cet homme d'affaire voulait simplement former des techniciens dans le domaine électronique. Il trouve vraiment ridicule que le Centre de main-d'œuvre ose croire que des gens recevront une formation raisonnable dans une période de huit semaines, lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi important que celui de l'électronique.

Et je poursuis la citation:

Jusqu'à preuve du contraire, j'en conclus donc qu'il y a manque de sérieux en ce qui concerne de telles décisions, car ce 16% est, et de beaucoup, en-dessous du but même pour lequel ce programme de formation a été mis sur pied par le gouvernement.

J'ai à mon service des candidats dans le cadre de formation à l'emploi qui méritent que leurs emplois leur soient davantage assurés, leur ouverture d'esprit, leur initiative et leurs aptitudes en général méritent d'être encouragées. Pour ma part, je vous prie de croire que le maximum sera fait pour les conserver à mon emploi.

En vous faisant part de la présente, vous vous rendez sûrement compte du sérieux et du dynamisme qui caractérisent mon entreprise depuis ses débuts, et on ne peut en attendre moins de la part des gens concernés.

Dans un autre domaine, je voudrais signaler que d'autres industriels de ma circonscription avaient été contactés l'automne dernier, c'est-à-dire tôt en janvier, alors que le gouvernement avait mis en œuvre un programme à peu près semblable. Les fonctionnaires du Centre de main-d'œuvre de Québec se sont rendus chez les manufacturiers de Loretteville et de Saint-Émile, en particulier, où il y a encore un bon groupe de fabricants de gants et de chaussures.

A ce moment-là, on leur avait proposé un programme semblable à celui qui nous est offert aujourd'hui. On a rempli de grands formulaires avec l'aide de spécialistes du Centre de main-d'œuvre.

Et, monsieur le président, le programme présenté était surtout un programme de 26 semaines, et tout projet devait être présenté avant le 31 mars. Or, ce n'est que le Jeudi Saint après-midi, soit le 29 mars, qu'on a répondu à ceux qui avaient rempli des formulaires au mois de janvier, et qu'on a dit à chacun des manufacturiers qui désiraient donner des emplois: Monsieur, votre programme est accepté, et ce, alors que la loi stipulait qu'il fallait d'abord que le manufacturier ait recours au Centre de main-d'œuvre pour recruter des travailleurs. Ainsi, en avertissant les ouvriers de la région de Loretteville et de Saint-Émile, seulement le Jeudi Saint, le ministère se débarrassait d'eux facilement, puisque le Centre de Main-d'œuvre de Québec était fermé le Vendredi Saint et le Samedi Saint, et que ces travailleurs n'avaient que jusqu'au lundi suivant pour donner leur réponse. Donc, dans plusieurs cas, ces manufacturiers, qui étaient disposés à donner de l'emploi à 30, 40, 50 ou 60 travailleurs, finalement, n'en ont finalement embauché que 5 ou 10. Finalement, tout le projet a tourné en eau de vaisselle, si l'on considère qu'un manufacturier sérieux aurait pu employer 50 personnes alors qu'il n'en a embauché que 5.

Monsieur le président, la situation est malheureuse, même si le projet de loi est bon. J'en reviens encore à nos

[M. Godin.]

manufacturiers. Lorsqu'il s'agit de travailler pour le gouvernement fédéral, surtout dans la division de l'impôt, la personne la plus intelligente du monde peut travailler de la façon la plus imbécile, parce qu'elle se promène avec une copie de la loi dans ses poches. Si elle manque son coup cette année, elle peut se reporter aux quatre dernières années pour fouiller dans les poches de tout le monde et sortir tout ce qu'elle peut. Mais dans le cas du commerce, dans le cas du manufacturier, ce n'est pas la même chose, surtout, dans le domaine de l'industrie de la chaussure et du gant. Ces manufacturiers emploient des vendeurs itinérants qui doivent s'occuper des commandes. Pour leur industrie, il leur faut acheter du cuir, une foule de matériaux dont ils ne peuvent se passer, et cela doit être prévu des mois à l'avance.

Lorsque les employés du Centre de main-d'œuvre discutent avec les manufacturiers, ils se rendent compte qu'ils ne traitent pas avec les fonctionnaires de l'impôt, qu'ils ne font pas affaire avec des gens qui peuvent se reporter aux années passées. Le manufacturier est une personne qui doit regarder vers l'avenir et s'occuper de son affaire. Celui qui n'agit pas ainsi doit bientôt abandonner les affaires. Ceux qui sont encore en affaires le sont parce qu'ils se sont occupés de leur entreprise, et j'aimerais bien que le gouvernement leur accorde toute sa collaboration. Ces gens n'ont rien négligé pour faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

En terminant, monsieur le président, je voudrais que le ministre nous assure que son budget sera assez important pour répondre à tout ce qu'il nous offre présentement, et je me demande s'il ne serait pas avantageux, pour la population canadienne, qu'une révision soit faite dans les Centres de main-d'œuvre pour savoir quels agents iront aider les manufacturiers dans des cas comme celui-ci.

Je voudrais aussi, lorsqu'on refuse à une personne de suivre un cours donné, que les fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre s'accordent afin de donner une réponse qui soit la même chaque jour. Le jour où l'on change de réponse, c'est très malheureux, et l'on finit par perdre confiance dans ces programmes.

C'est pour cette raison qu'une foule de gens contestent, et je suis d'avis qu'ils ont raison de le faire, car on leur a assez menti. De plus, il est temps de leur venir en aide par tous les moyens possibles et, surtout, de mettre la finance à leur service.

J'espère donc que le ministre ne manquera pas l'occasion de faire connaître ces besoins à tous ses collègues, surtout au ministre des Finances (M. Turner) qui, en somme, est celui qui signe le dernier.

[Traduction]

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter pendant quelques minutes un aspect particulier du bill modificateur dont le ministre nous a saisis. Je veux parler particulièrement des articles 5 et 6 de la loi à laquelle le bill présenté par le ministre propose certaines modifications.

Il est clair, je crois, qu'en ce qui concerne l'autorité conférée au ministre, la loi peut être divisée en deux parties. Premièrement, il est autorisé à conclure des accords avec l'autorité publique, la province, pour dépenser des deniers publics du gouvernement canadien. Deuxièmement, il peut conclure des accords avec des entreprises privées, telles que des sociétés. Sauf erreur, en ce qui concerne la conclusion d'accord avec l'autorité publique pour l'affectation de fonds à la formation de la main-d'œuvre, celui qui veut suivre les cours de formation doit